

Consigne de Sécurité



1. Avant

- Renseignez-vous auprès de la Mairie sur le risque inondation, sa fréquence, le niveau d'exposition et l'organisation mise en place pour le gérer (moyens d'alerte, centres d'accueils...).
- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias.
- Rassemblez les papiers importants (identité, santé, moyens de paiement...)
- Consultez la carte de vigilance de Météo France (www.meteofrance.com).
- Prévoyez la mise en sécurité de vos véhicules.
- Faites une réserve d'eau potable.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours en cas de confinement demandé par les autorités.
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Consigne de Sécurité



2. Pendant

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Installez des batardeaux, fermez portes, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants...)
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
- Montez dans les étages pour attendre les secours avec eau potable, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds, médicaments personnels, vos papiers d'identité.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école si vous n'en avez pas reçu la consigne, l'école s'occupe d'eux.
- Tenez-vous prêt à évacuer, si nécessaire, les lieux à la demande des autorités.
- Limitez vos appels téléphoniques pour libérer les lignes pour les secours.

Vous êtes évacués

- Suivez les consignes des autorités.
- Prenez vos papiers importants et si possible, fermez votre habitation.

Vous circulez au moment de l'alerte

- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.
- Ne restez pas dans votre véhicule dans une zone inondée, il risque d'être emporté.
- Ne revenez pas sur vos pas si vous êtes invité à évacuer, orienté vers un centre d'accueil, ou invité à suivre un itinéraire sécurisé.
- Ne restez pas sur les ponts ou les digues, ne franchissez pas les passages à gué, ne vous approchez pas des cours d'eau en crue.

Consigne de Sécurité



3. Après

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Suivez les informations : radios et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable auprès de votre Mairie
- Le cas échéant, proposez votre aide à la Mairie.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.